



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 3 juillet 2023

Bourses Talents : Campagne 2023-2024 Une aide pour préparer les concours de la fonction publique

Bourses Talents est un dispositif d'appui essentiel pour l'égal accès à l'emploi public. Ainsi, les bourses Talents permettent de soutenir financièrement les candidats, issus de milieux modestes, dans la préparation de concours de la fonction publique de catégorie A ou B ou à un emploi de magistrat.

Les bourses Talents recouvrent deux dispositifs distincts :

- Les bourses Talents « Prépas Talents » destinées aux étudiants suivant un cursus « Prépas Talents », proposés par certaines écoles de service public et par certains établissements publics d'enseignement supérieur. Le montant de cette bourse est de 4 000 €. Pour les demandes de bourses « Prépas Talents », les candidats retenus seront suivis par leurs responsables pédagogiques pour l'obtention de la bourse.
- Les bourses Talents de droit commun accordées aux personnes préparant un concours en dehors d'une « Prépa Talents ». Les bénéficiaires de cette bourse sont sélectionnés sous conditions de ressources, de mérite et de motivation. Le montant de la bourse est de 2 000 €. **Pour les demandes de bourses Talents de droit commun, les candidats peuvent déposer leur dossier complet sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2023-2024>**

Vous avez jusqu'au 15 septembre 2023 à 23h59, pour faire votre demande de bourses Talents.

Les candidats devront prêter la plus grande attention à la validité des pièces présentées dès le dépôt du dossier : carte identité, déclaration d'impôts, diplômes, CV, inscription à une préparation concours...

Pour les candidats inscrits dans une formation à distance, une attention particulière sera portée au remplissage de la charte tutorat jointe.

Retrouvez plus d'informations sur les bourses Talents sur le portail de la fonction publique à l'adresse : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-bourses-talents>

ou par e-mail au service instructeur : sgc-pfrh@mayotte.gouv.fr

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976